

AMNESTY INTERNATIONAL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index AI : EUR 62/003/2007 (Public)
Bulletin n° : 087
ÉFAI
1^{er} mai 2007

Ouzbékistan. Une journaliste est emprisonnée

Amnesty International a lancé un appel ce mardi 1^{er} mai en faveur de la libération immédiate et inconditionnelle de la journaliste et défenseure des droits humains ouzbèke Oumida Niazova. L'organisation a en effet appris aujourd'hui qu'Oumida Niazova avait été condamnée à sept ans d'emprisonnement à l'issue d'un procès inique.

« Amnesty International considère qu'Oumida Niazova est une prisonnière d'opinion, condamnée uniquement en raison de ses activités en faveur des droits humains, a déclaré Halya Gowan, directrice adjointe du programme Europe et Asie centrale de l'organisation. Les autorités ouzbèkes sont tenues de respecter le droit des défenseurs des droits humains de mener leurs activités sans restriction et sans craindre de représailles. »

Amnesty International est préoccupée par le fait que le procès de la journaliste ne s'est pas déroulé dans le respect des normes internationales d'équité. Le juge n'aurait pas accordé aux témoins de l'accusation et de la défense suffisamment de temps pour répondre aux questions qui leur étaient posées et les aurait incités à reprendre les déclarations qu'ils avaient faites dans un premier temps à la police. Il aurait également interrompu à plusieurs reprises Oumida Niazova lorsqu'elle interrogeait les témoins. L'accès à la salle d'audience a fait l'objet de restrictions.

Âgée de trente-deux ans, Oumida Niazova avait été arrêtée le 22 janvier près de la frontière du sud-est du pays avec le Kirghizistan, à Andijan, où elle a été détenue pendant quatre jours sans aucun contact avec le monde extérieur. Transférée le 26 janvier dans la capitale Tachkent, elle a été accusée d'avoir franchi illégalement la frontière ouzbèke (article 223 du Code pénal) et d'avoir introduit illégalement dans le pays des écrits de nature subversive et « extrémiste » (article 246).

Le principal chef d'accusation retenu contre Oumida Niazova – l'introduction illégale de documents dans le pays – concerne un événement ayant eu lieu précédemment, le 21 décembre 2006, date à laquelle elle avait été détenue pendant neuf heures par la police des transports alors qu'elle passait les douanes à l'aéroport de Tachkent. Elle revenait tout juste d'un séminaire sur les droits humains à Bichkek, au Kirghizistan. Oumida Niazova avait été libérée après avoir été interrogée mais la police lui avait confisqué son ordinateur portable et son passeport. Selon certaines informations, le rapport de l'organisation non gouvernementale (ONG) Human Rights Watch sur les très nombreux homicides perpétrés à Andijan en mai 2005 se trouvait sur son ordinateur. Oumida Niazova a collaboré avec le bureau de Human Rights Watch à Tachkent, en tant que traductrice. Elle avait travaillé auparavant pour les ONG en faveur de la liberté d'expression Internews et Freedom House.

« En emprisonnant Oumida Niazova, les autorités ouzbèkes essaient d'intimider cette femme et tous ceux qui militent en faveur des droits humains, a déclaré Halya Gowan. Une nouvelle étape est ainsi franchie dans la répression de la liberté d'expression et de la société civile. »

Oumida Niazova dispose d'un délai de dix jours pour faire appel de sa condamnation.

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566